

Le 1^{er} juillet 2024

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous le savez, c'est avec une grande fierté que nous accueillerons à Vincennes la flamme olympique le dimanche 21 juillet au matin, puis l'épreuve olympique de course contre-la-montre, qui aura lieu le samedi 27 juillet et sera précédée le 24 juillet d'une journée de reconnaissance du parcours.

Afin d'assurer la sécurité de tous sur le tracé de ces événements, la Préfecture de Police de Paris nous a demandé de prendre impérativement des dispositions en matière de stationnement et circulation. Sous réserve de modifications complémentaires, le dispositif est le suivant.

Concernant le parcours de la flamme :

Le relais traversera le Château pour rejoindre le parvis sud de l'hôtel de ville via la rue du Midi et cheminer, ensuite, vers l'Est de notre commune jusqu'au boulevard de la Libération et à la rue des Pommiers.

Le stationnement sera neutralisé dès le samedi 20 juillet à 14 h et jusqu'au dimanche 21 juillet à 13 h dans les rues suivantes :

- avenue du Général-de-Gaulle, entre l'avenue Franklin-Roosevelt et l'avenue de Paris,
- avenue Carnot,
- avenue du Château, entre l'avenue de Paris et la rue du Midi,
- rue du Midi, entre l'avenue du Château et le cours Marigny,
- rue de Fontenay entre l'avenue de Vorges et le boulevard de la Libération,
- rue de Condé-sur-Noireau,
- boulevard de la Libération entre la rue Angélique-Defrance et la place du Maréchal-Lyautey,
- rue Félix-Faure entre la place du Maréchal-Lyautey et la rue des Pommiers,
- rue des Pommiers.

La circulation sera interdite le dimanche 21 juillet entre 10 h et 13 h dans les rues suivantes :

- avenue du Général-de-Gaulle, entre l'avenue Franklin-Roosevelt et l'avenue de Paris,
- avenue Carnot,
- avenue de Paris, entre la rue de Montreuil et le cours Marigny,
- avenue du Château, entre l'avenue de Paris et la rue de Fontenay,
- rue du Midi,
- rue de l'Église,
- cours Marigny entre l'avenue Foch et l'avenue Pierre-Brossolette,
- rue de Condé-sur-Noireau,
- rue de Fontenay, entre l'avenue de Vorges et le boulevard de la Libération,
- rue de la Jarry, entre la rue de Fontenay et la rue Charles-Silvestri,
- rue Charles-Silvestri, entre la rue de Fontenay et la rue de la Jarry,
- rue Angélique-Defrance, entre le boulevard de la Libération et la rue Clément-Viénot,
- rue Émile-Dequen (les riverains qui y résident pourront emprunter la rue vers le Nord),
- boulevard de la Libération, entre la rue de la Jarry et la place du Maréchal-Lyautey,
- rue Clément-Viénot,
- rue Jules-Massenet, entre la rue des Pommiers et la rue Angélique-Defrance,
- rue des Pommiers.

Afin de permettre une circulation aux abords du parcours, certaines rues devront également être mises en double-sens de 10 h à 13 h :

- rue de l'Industrie,
- rue Félix-Faure, entre la rue Angélique-Defrance et la rue des Pommiers,
- avenue Pierre-Brossolette.

Certaines rues verront leur sens de circulation inversé :

- avenue Fayolle, entre l'avenue Pierre-Brossolette et l'avenue Foch,
- rue Lejemptel, entre la rue Raymond-de-Temple et le cours Marigny.

Enfin, l'avenue Gabriel-Péri et la rue des Sabotiers d'une part, et l'avenue des Murs-du-Parc, d'autre part, seront totalement entourées par le parcours de la flamme.

Concernant le contre-la-montre cycliste :

Le mercredi 24 juillet, la circulation sera neutralisée de 13 h 30 à 20 h sur le parcours afin que les sportifs puissent effectuer une reconnaissance sur le terrain dans des conditions analogues à l'épreuve.

Puis, **le samedi 27 juillet, jour de l'épreuve**, la circulation sera totalement interdite sur le parcours de **11 h 30 à 19 h**. Des points de passage seront néanmoins identifiés sur l'ensemble de l'itinéraire pour permettre, avec l'autorisation des forces de sécurité, la traversée de véhicules et de piétons en cas d'extrême nécessité uniquement (consultez le plan joint à ce courrier).

De plus, un **périmètre de sécurité** sera mis en place **les 24 et 27 juillet au sein duquel la circulation sera également interdite** : ce périmètre couvrira une partie importante du territoire de Vincennes, de même que l'intégralité de Saint-Mandé et la majeure partie du Bois.

S'agissant du stationnement, sur le parcours commun au relais de la flamme et à l'épreuve cycliste, il sera neutralisé du samedi 20 juillet à 14 h jusqu'au lundi matin 29 juillet inclus :

- rue de Fontenay entre l'avenue de Vorges et le boulevard de la Libération
- rue de Condé-sur-Noireau

Sur les autres rues concernées uniquement par le parcours du contre-la-montre cycliste, le stationnement sera interdit du lundi 22 juillet à 20 h au lundi 29 juillet à 6 h.

Concernant les transports en commun, les lignes de bus concernées par les secteurs interdits à la circulation ne desserviront pas Vincennes les 24 et 27 juillet. Par ailleurs, le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques ne mettra pas en place de laisser-passer avec QR Code sur le périmètre interdit à la circulation à Vincennes, cette contrainte étant limitée dans le temps et différant donc de la situation des sites olympiques parisiens.

Dans ce contexte, chacun est invité à anticiper au mieux ses déplacements afin que seules les situations d'urgence absolue soient traitées par le dispositif de sécurité de la course.

Un guide pratique a été distribué dans le magazine *Vincennes Info* du mois de juin. Vous pouvez le retrouver dans les accueils municipaux et sur vincennes.fr, où il vous est également possible de vous abonner aux alertes sms de la Ville qui vont permettre de recevoir les informations pratiques en direct.

Tout au long de ces journées, des animations seront proposées. Les associations vincennes seront présentes notamment sur le parcours de la flamme le 21 juillet et, à partir du 26 juillet, un Club 2024, site de célébration officiel des Jeux, sera proposé par la Ville de Vincennes dans l'enceinte du Château.



Pour votre parfaite information, je tiens également à vous préciser que l'accès est gratuit pour les spectateurs sur l'ensemble du parcours du contre-la-montre cycliste à Vincennes. Vous pourrez ainsi vivre le passage d'une épreuve olympique à proximité de chez vous.

Enfin, parce que ces événements sont avant tout des moments festifs, vous êtes toutes et tous conviés, le dimanche 21 juillet après le passage de flamme, vers 12 h, sur le parvis de l'Hôtel de ville pour partager un grand apéro-guinguette proposé en partenariat avec les commerçants et artisans de Vincennes. Il sera possible d'y gagner des places pour les épreuves des Jeux, offertes par le Conseil départemental du Val-de-Marne. Ces Jeux doivent aussi permettre de valoriser auprès du plus grand nombre les vertus de notre art de vivre à la française et la qualité de nos artisans et commerçants locaux ; un marché de la gastronomie française et des saveurs locales sera organisé en soirée du 26 au 28 juillet sur la place Pierre-Semard (gare RER).

Vous remerciant par avance de votre compréhension, et espérant avoir le plaisir de vous retrouver le 21 juillet, je vous prie de recevoir, Chère Madame, Cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Robin LOUVIGNÉ
*Adjoint au maire chargé du cadre de vie,
des mobilités et de la propreté*



Parcours de la flamme 21 juillet



